

CESSATION D'ACTIVITE SANS DISPARITION DE LA PERSONNE MORALE (MISE EN SOMMEIL)

➤ DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire M2 (Cerfa n°11682*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Déclaration sur papier libre de demande de résiliation (si radiation ou non souhaitée).
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

➤ PIECES A FOURNIR

Si mise en location gérance (en 2 exemplaires)

- Acte de location gérance enregistré aux impôts.
- Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

Si fin de location gérance (en 2 exemplaires)

- Acte de résiliation.
- Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution).

Si vente (en 2 exemplaires)

- Acte de vente
- Journal d'Annonces Légales (ou attestation de parution)

Dans tous les cas restitution de la carte d'artisan Carte marchand ambulant à rendre

➤ FRAIS

- 114 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Si SARL : 181,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.
- Si EURL/SASU : 65,04 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr